



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N°12 SORTIE DES BIENS DE L'ACTIF

Étaient présent·es

Damien Malinas, président de l'ESAA,
Anne Gagniard, vice-présidente de l'ESAA, déléguée à l'enseignement supérieur,
Claude Nahoum, 1er adjoint au Maire, délégué à la vie culturelle,
Marc Simelière, conseiller municipal,
Réjane Perret, personnalité qualifiée désignée par la ville,
Émilie Masse, professeur d'enseignement artistique, conservation-restauration
Benoît Broisat, professeur d'enseignement artistique, création,
Laetitia Herbet, représentante des personnels administratifs et technique,
Gabrielle Chailloux, représentante des étudiant·es CR,
Corinne Ramelly, conseillère représentant le cabinet de Madame le Maire d'Avignon.
Morgan Labar, directeur,
Raphaëlle Mancini, administrateur,
Émilie Cosme, ressources humaines et comptabilité

Étaient absent.e.s excusé-es

Bénédicte Lefevre, directrice régionale DRAC PACA,
Dalia Messara, chargée de mission enseignement supérieur DRAC PACA,
Thierry Suquet, préfet du Vaucluse,
Ghislaine Persia, conseillère municipale,
Salma Ghezal, responsable pédagogique et coordination de la recherche,
Émilie Chabert, coordinatrice administrative,

Procurations

Cécile Helle, Maire d'Avignon en faveur d'Anne Gagniard,
Ghislaine Persia, conseillère municipale en faveur d'Émilie Masse
Frédérique Corcoral, adjointe au maire en faveur de Marc Simelière

Dans le cadre de son contrôle, les magistrats de la Chambre régionale des comptes ont attiré l'attention de l'administration sur la question de la sortie des biens de l'actif.

Un travail est à engager sur la question de l'inventaire des biens depuis sa création et de son suivi par ailleurs.

Ces acquisitions de l'ESAA sont contrôlées par le SCG chaque année. En 2023, le SCG a notamment attiré l'attention des services de l'ESAA sur des biens acquis entre 2011 et 2016 et non amortis. Un travail a été fait et l'amortissement des biens régularisés lors du BS 2024 pour les comptes 2051 (coût total : 55 061.37€). Ce travail sera poursuivi durant les années à venir et lissé au plan financier.

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de sortir de l'actif les biens désignés ci-dessous, réformés, vendus, perdus ou détruits, et totalement amortis.

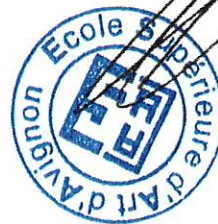
Le Conseil d'administration, réuni le 17 mai 2024, décide de sortir de l'actif les biens suivants :

Compte	Numéro inventaire Berger Levrault	Désignation	Date acquisition	Valeur brute	Valeur nette
2051	11000027662	Adobe créative	31/12/2011	2756.56	552.56
2051	2012/2051/00000034	8 licence file maker	30/11/2012	1691.14	677.14
2051	2012/2051/00000035	10 licences TLP Design	30/11/2012	5141.6	2057.60
2051	2012/2051/00000036	HARDCASE	01/12/2012	3289	1315
2051	2012/2051/00000037	6 Licences Design + Web	27/09/2012	4341.48	1737.48
2051	2013/2051/00000038	Window 8 pro	12/03/2013	889.7	533.70
2051	2013/2051/00000039	Logiciel ado	05/03/2013	95.94	57.94
2051	2013/2051/00000040	Final Cut Pro	05/06/2013	1716.26	1030.26
2051	2014/2051/00000003	Logiciel Berger Levrault	14/02/2014	6975.86	4185.15
2051	2014/2051/00000137	Paramétrage Bibliothèque	29/10/2014	864	432
2051	2015/2051/00000145	Logiciel gestion agents et paye	18/09/2015	2676	1605
2051	2015/2051/00000148	Hébergement logiciel catalogue et donnée 01/08/2014 au 31/07/2015	03/01/2015	1146.82	1146.81
2051	2015/2051/00000151	Licence et assurance logiciel	01/01/2015	252	252
2051	2015/2051/00000159	10 licences office 365	22/05/2015	378	378
2051	2015/2051/00000163	Hébergement logiciel catalogue et donnée	18/09/2015	1158.82	1158.82

		01/08/2015 au 18/10/2015			
2051	2016/2051/00000170	15 licences office pro	15/04/2016	612	612
2051	2017/205/00000173	Adobe creative	21/09/2017	10764	5382
2051	2018/2051/00000173	Licence et prestation	21/11/2018	450	225
2051	2018/2051/00000175	15 licences office 365 PRO PLUS EDUCATION	21/03/2018	612.01	612.01

Vote	
Nombre de votants	12 dont 3 pouvoirs
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'administration
Damien Mahnas



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr